

Liste de contrôle de la demande

Élève : _____ Date de naissance : _____

École : _____ Age : _____ Niveau : _____

Identifiant de l'élève : _____ Date de la réunion : _____

INDIQUER L'ELIGIBILITE ACTUELLE OU PASSEE A L'EDUCATION SPECIALE

<input type="checkbox"/> Retard de développement	<input type="checkbox"/> Troubles d'apprentissage spécifiques	<input type="checkbox"/> Sourds et malentendants	<input type="checkbox"/> Traumatisme crânien
<input type="checkbox"/> Trouble du langage et de la parole	<input type="checkbox"/> Autres troubles de santé	<input type="checkbox"/> Sourd-aveugle	<input type="checkbox"/> Déficience intellectuelle
<input type="checkbox"/> Handicap émotionnel	<input type="checkbox"/> Aveugles/ Malvoyants	<input type="checkbox"/> Déficience orthopédique	<input type="checkbox"/> Autisme
		<input type="checkbox"/> Handicaps multiples	<input type="checkbox"/> Évaluation initiale

DIRECTIVES : Les équipes doivent compléter cette liste de contrôle à la fois pour les réunions initiales et de réévaluation lorsque l'on soupçonne qu'un élève présente un handicap intellectuel et peut nécessiter une instruction spécialisée relevant d'une catégorie de handicap intellectuel ou de plusieurs handicaps avec le handicap intellectuel comme l'une des catégories de handicap.

DÉFINITION : Un élève présentant un handicap intellectuel est un élève dont le fonctionnement intellectuel général est nettement inférieur à la moyenne, conjugué à des déficits dans le comportement adaptatif et se manifestant pendant la période de développement (avant l'âge de 21 ans), ce qui affecte négativement la performance éducative de l'enfant (Loi sur l'éducation des personnes handicapées, section 300.8 (c)(6)).

1. L'élève présente-t-il un "fonctionnement intellectuel général nettement inférieur à la moyenne" ?

"Un fonctionnement intellectuel général nettement inférieur à la moyenne" est défini par une performance globale sur une ou plusieurs mesures standardisées complètes du fonctionnement intellectuel qui est de deux écarts-types ou plus en dessous de la moyenne.

Lorsque l'on considère des scores standard avec une moyenne de 100 et un écart-type de 15, un score de 65 à 75 serait considéré comme un "fonctionnement intellectuel général nettement inférieur à la moyenne".

Bien que les équipes scolaires ne devraient pas être strictement limitées à la plage de scores cognitifs globaux de 65 à 75, l'identification d'un handicap intellectuel ne serait pas appropriée pour les élèves dont les scores cognitifs sont nettement plus élevés.

Les équipes doivent rapporter les résultats d'une mesure standardisée et complète du fonctionnement intellectuel, y compris un score composite global ou un score à l'échelle complète et l'intervalle de confiance. Des données supplémentaires telles que les scores d'indices peuvent être utilisées pour clarifier les forces/faiblesses intellectuelles.

Nom de l'évaluation cognitive	Date d'évaluation	Scores/ Résultats

2. L'élève présente-t-il des déficits de fonctionnement adaptatif par rapport à ses pairs de son âge, de son sexe et de son milieu socioculturel dans un ou plusieurs domaines (conceptuel, social, pratique) qui se situent à deux écarts-types ou plus en dessous de la moyenne ?

Deux informateurs ou plus, qui connaissent bien l'élève, doivent signaler : (a) des limitations significatives dans le niveau de fonctionnement adaptatif (c'est-à-dire les compétences pratiques, sociales et/ou conceptuelles), et (b) que ces limitations sont apparentes à la fois dans les environnements académiques et non académiques.

Voici quelques exemples de domaines :

- a. Conceptuel (Communication) : mémoire, langage expressif/réceptif, lecture, écriture, raisonnement mathématique, acquisition de connaissances pratiques, résolution de problèmes et jugement dans des situations nouvelles
- b. Social (Socialisation) : conscience des pensées, des sentiments et des expériences des autres ; empathie ; compétences en communication interpersonnelle ; capacités d'amitié ; et jugement social
- c. Pratique (Activités de la vie quotidienne) : apprentissage et autogestion dans différents contextes de vie, y compris les soins personnels, les responsabilités professionnelles, la gestion de l'argent, les loisirs, l'autogestion du comportement, l'organisation des tâches scolaires et professionnelles

Les équipes doivent rapporter un score global de comportement adaptatif ainsi que des scores individuels pour chaque domaine. Des données supplémentaires peuvent être utilisées pour clarifier les forces/faiblesses du comportement adaptatif.

Nom de l'évaluation adaptative	Date d'évaluation	Scores/ Résultats

3. L'élève présente-t-il des déficits dans sa performance éducative, comme le montrent plusieurs sources formelles et informelles ?

Les scores de performance éducative globale et les scores spécifiques de contenu académique doivent être rapportés ci-dessous. Des données supplémentaires peuvent être utilisées pour clarifier les forces/faiblesses académiques.

Nom de l'évaluation éducative	Date d'évaluation	Scores/ Résultats

4. Caractéristiques d'une déficience intellectuelle :

L'équipe IEP doit vérifier que l'élève présente les caractéristiques suivantes : (TOUS les critères DOIVENT être remplis pour que la déficience intellectuelle soit confirmée)

- L'âge d'apparition des symptômes est-il antérieur à 21 ans ?
Oui Non
- L'élève présente-t-il un fonctionnement intellectuel nettement inférieur à la moyenne, comme en témoignent des scores qui sont de deux écarts-types ou plus en dessous de la moyenne sur une mesure standardisée et complète du fonctionnement intellectuel, y compris l'utilisation d'adaptations lorsque cela est nécessaire en raison d'un handicap physique grave, d'un trouble de la parole, de l'audition ou de la vision ?
Oui Non
- L'élève présente-t-il un fonctionnement adaptatif nettement inférieur à la moyenne, comme en témoignent les scores inférieurs de deux écarts-types ou plus à la moyenne obtenus dans le cadre d'une ou plusieurs mesures globales du fonctionnement adaptatif ?
Oui Non
- L'élève présente-t-il des déficits dans sa performance éducative, comme le montrent plusieurs sources formelles et informelles ?
Oui Non

Cochez chaque domaine de fonctionnement adaptatif évalué comme nettement inférieur à la moyenne par un ou plusieurs évaluateurs :

Pratique
(Compétences de la
vie quotidienne)

Compétences
sociales
(socialisation)

Conceptuel
(compétences en
communication)

Veillez noter toute circonstance particulière susceptible de compromettre la validité de mesures précises des compétences d'adaptation (par exemple, limitations physiques).

5. Conclusion de l'équipe IEP : Est-ce que des services d'éducation spéciale et d'enseignement spécialisé sont nécessaires dans le cadre de la catégorie de handicap de la déficience intellectuelle ?

Oui Non

Quels sont les besoins en matière d'éducation ?

Signatures

Titres

<hr/>	Administrateur ou son représentant
<hr/>	Psychologue de l'école
<hr/>	Éducateur spécial
<hr/>	Professeur de classe d'éducation générale
<hr/>	Parent/Tuteur
<hr/>	Autre : <hr/>
<hr/>	Autre : <hr/>
<hr/>	Autre : <hr/>

Si ce rapport ne reflète PAS la conclusion d'un membre de l'équipe, ce dernier doit en indiquer la ou les raisons et sa conclusion. Les parents ne sont pas tenus de présenter une dissidence distincte.

Nom : _____

Titre : _____

Signature _____

Raison(s) et conclusion :

Les copies des opinions dissidentes doivent être placées dans le dossier confidentiel de l'élève et téléchargées dans le dossier IEP en ligne.